



Namur, le

- 6 FEV, 2004

GOUVERNEMENT
WALLON

SEANCE DU 4 FEVRIER 2004

NOTIFICATION

POINT A6 : Cahiers des charges type de la Région en matière de travaux de voiries RW99.
Version 2004.
(GW VII/2004/04.02/ Doc.6849/J-C.VC.)

DECISION :

1. Le Gouvernement approuve le cahier des charges type RW99 : 2004 qui entrera en vigueur le 1^{er} juin 2004 pour ce qui concerne les travaux d'infrastructure effectués par la Région et pour les travaux des Pouvoirs locaux subsidiés par la Région.
2. Il confirme la commission de révision du RW99 dans sa mission d'examen des modifications qui devraient être apportées ultérieurement et la charge de lui faire rapport tous les deux ans sur ses travaux.
3. Le Gouvernement charge la commission précitée de lui présenter un document révisé pour la fin de l'année 2007.
4. Il charge le Ministre-Président de l'exécution de la présente décision.

Le Secrétaire du Gouvernement,

Olivier VANDERIJST